

pour la rendre difficile. L'amiral Dupetit-Thouars, dont le *Messager*, journal du ministère, avait annoncé l'éloignement pour long-temps encore, vient de débarquer à Brest. Chaque jour de nouvelles correspondances nous arrivent de ces parages; le journal que fait autographier M. le gouverneur Bruat, est loin de nous apporter des paroles de conciliation et d'entente cordiale. A moins de quelque révélation soudaine, qui change favorablement la face des affaires, le débat sur ce point menace d'être difficile.—On parle peu, et je ne vous parlerai point, quant à présent, du droit de visite.—On a dit que le roi et le discours d'ouverture avaient été froidement accueillis dans la chambre. Si l'on compare l'accueil du 26 décembre à celui que recevait Louis-Philippe, quelques jours après la mort du duc d'Orléans, on a raison; mais les circonstances suffisent, ce me semble, pour expliquer cette déférence dans les manifestations et les acclamations provoquées par la présence du roi, au sein des chambres. L'assemblée était grave jeudi dernier, sérieuse, j'en conviens; elle avait bien la physionomie d'une chambre qui commence une session d'affaires, et déjà préoccupée des graves questions qu'elle est appelée à résoudre. Mais de la désaffection, de la froideur ainsi entendue, il n'y en avait point, l'aspect de l'assemblée annonçait des pensées toutes différentes. Telle est, pour ma part du moins, l'impression que la séance du 26 m'a laissée.

Vous me pardonnerez de ne vous parler aujourd'hui que de cette réouverture du parlement; c'est la grande affaire pour tout le monde. Le coup qui vient de frapper M. Villemain ajouté nécessairement aux embarras ministériels, au moins dans un sens. D'un autre côté, il a ajouté une des questions les plus irritantes et les plus difficiles, celle de l'enseignement; il deviendra indispensable de mettre au moins une loi avant celle-là à l'ordre du jour. Quant au vide laissé dans le ministère par cette retraite forcée, il n'était possible d'y pourvoir que par un *interim* dont on a chargé M. Dumon. On parle du portefeuille offert à M. de Montalivet, à M. de Salvandy, à M. Rossi, et que l'on s'était, disait-on, résolu de donner, après trois refus, à M. Hébert. J'ai lieu de croire qu'il n'y a dans ces bruits rien de sérieux, et que si quelques ouvertures ont eu lieu, elles n'avaient rien de précis ni d'officiel, rien d'immédiatement réalisable surtout. Le ministère a dû comprendre que se reconstituer, sans nécessité, à la veille d'une crise possible, était une chose qu'il ne pouvait entreprendre.

Vous le voyez par là, d'ailleurs, le malheur dont je vous parlais en commençant ne s'est que trop confirmé; il n'est plus permis d'en douter. Hier, 31 décembre—car c'est à la date du 1er janvier que je termine cette lettre commencée sous le coup d'une funeste nouvelle,—hier, on racontait que, la veille, M. Villemain avait recouvré un instant de raison; le malheureux, dans ce moment lucide, s'est rendu compte de ce qui était arrivé et s'est livré aux accès du plus violent désespoir.—Mes enfants! s'écriait-il, mes enfants! que vont-ils devenir?—Une mère folle!—car vous savez que Mme Villemain est, depuis assez long-temps, atteinte d'aliénation—une mère folle! un père fou! mes pauvres enfants!—Sa tête s'égarant de nouveau, il a voulu se tuer et est tombé dans un accès de folie que l'on dit avoir atteint les plus violents paroxysmes de la démence et de la fureur.

Hier, pour clore l'année, M. le ministre des finances a présenté la loi des crédits supplémentaires, celle relative aux caisses d'épargne et à la consolidation des cent millions faisant partie de l'emprunt et réservés à l'extinction de la dette flottante, et enfin le budget de 1846. Demain les bureaux nommeront la commission de l'adresse. On voit que les chambres ne chômeront pas, et on dit déjà que leur session sera courte. Dieu veuille entendre ces on dit là!

A. T.

(a) En lisant les extraits suivants, on comprendra sans peine que nous sommes loin d'admettre comme vraie les accusations de réicide et autres qui y sont portées contre les jésuites. Notre intention a été seulement de faire connaître l'embarras du narrateur lui-même qu'on ne peut pourtant taxer de prévention contre M. Villemain, pour expliquer, d'une manière naturelle, une démence si subite.—Note du Réd. des M. R.

CORRESPONDANCE.

M. L'EDITEUR,

Le 28 du courant, une cérémonie touchante et bien rare a eu lieu à Sainte-Scholastique: cinq couples de cette paroisse et un de Saint-Augustin, ont renouvelé leur 50e. année de mariage. Je crois que cinq autres couples de la même paroisse, qui n'y étaient pas, sont aussi parvenus à leur 50e. année de mariage. Leur âge décrépi ne leur a point permis de paraître à la cérémonie.

La messe, célébrée avec toute la pompe que l'on peut désirer en une paroisse qui ne compte que 20 ans d'existence, a été chantée par le vénérable abbé de La Mothe, premier curé de Sainte-Scholastique. M. Crevier, curé de Saint-Augustin, faisait diacre, et M. Théoret, vicaire de Saint-Hermas, sous-diacre. Une foule pressée remplissait l'église.

Après l'Évangile, M. de La Mothe est monté en chaire. Quoique dans son 17e. lustre, sa voix est assez forte pour être entendue des auditeurs nombreux, qui prêtaient une oreille attentive à ses paroles. Son texte était: *Cognosco oves meas, et cognoscunt me meæ*. Après un exorde non moins flatteur à l'auditoire que sensé, selon sa coutume, l'orateur a développé ces deux propositions: Partout et en tout temps la vieillesse a été respectée; mais pour obtenir ce respect, la vieillesse doit le mériter, en montrant une conduite sage, prudente et morale.

Ces six couples forment une postérité d'enfants, de petits enfants et d'en-

fans de petits enfans, de trois cents individus au moins. Ces respectables vieillards présentaient un spectacle ravissant et édifiant pour la jeunesse surtout; car leur conduite morale ne commande pas moins le respect que leur âge. *Corona dignitatis senectus que in vitis justitia reperitur.*

Ceux qui avaient été garçons et filles d'honneur à deux de ces couples, lorsqu'ils se marièrent, étaient à la cérémonie.

Après la messe le curé, en chape et assisté du diacre et du sous-diacre, a fait un petit discours à ces vieilles et vénérables personnes. Il leur a dit que le souhait de l'Église s'était accompli à leur égard. *Videant ambo filios filiorum suorum usque ad tertiam et quartam generationem et ad optatum perveniant senectulem.* En quittant ce monde, leur a-t-il dit, vous ne mourrez pas tout-à-fait; la postérité que vous laisserez fera vivre vos noms et vos vertus... Jeunes gens témoins de cette cérémonie, imitez ces modèles et rendez-vous dignes de la gloire et du respect dont sont environnés ceux que vous contemplez avec admiration.—Ensuite ont été chantés solennellement les psaumes et les prières du Rituel pour les secondes noces.

J'oubliais de dire que M. de La Mothe a fait sa 50e. année de prêtrise en 1840 dans la même église.

UN SPECTATEUR.

Sainte-Scholastique, 28 janvier 1845.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE MONTRÉAL EN 1844.

Baptêmes, 2357; Mariages, 459; Sépultures, 1501.

Excédant des baptêmes sur les Sépultures,

Récompense due au vraie mérite.—Sa Sainteté, le pape Grégoire XVI, a dernièrement donné une très belle médaille, en argent, frappée à son effigie, à l'hon. Barthelemy Joffette, pour le récompenser de la belle église qu'il a bâtie dans son village à ses frais et dépens.

J'ai lu, aujourd'hui, 25 janvier, la lettre originale qui l'accompagnait, qu'un de ses parens m'a montrée, à son insçu, dans laquelle on voit le zèle de ce monsieur, et qu'entr'autre sacrifice pour le bien public, il fit cette église, ainsi que s'exprime la lettre, pour l'avantage de la religion.

Sa Sainteté ne savait pas alors que cet honorable monsieur était en bâtie d'un très beau Collège, actuellement prêt à être mis en opération, pour l'éducation de la jeunesse canadienne, et était aussi sur le point de bâtir un couvent pour le même but.

Que M. Joliette n'emploie sa fortune que pour le bien public qu'il appelle sa famille, parce que cette lettre datée de Rome du mois d'août dernier, se serait aussi étendue à tous ces objets urgens pour le Canada.

Malgré tous ces objets qui sont là, aux yeux de tous, certain papier-nouvelles qui a pour mission de faire une espèce de compliment, de louange, à tous les honnêtes gens du pays, lui en a aussi faite une certaine part; parce que M. Joliette s'est déclaré seigneur et maître de ses pensées et de ses actions tout comme il est seigneur et maître de ses propriétés, des lieux qu'il habite comme de ceux qui l'environnent. *Communiqué à l'Aurore.*

BULLETIN.

Parlement.—Nouvelles d'Europe.—Divorce.

Dans la séance de vendredi dernier, le bill sur l'éducation élémentaire fut introduit et lu pour la première fois; celui pour incorporer les évêques catholiques de Kingston et de Toronto fut lu une seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre. La Chambre s'occupa aussi de la motion que fit M. Papineau, de présenter une pétition à Sa Majesté, pour la prier d'amender la partie de l'acte d'Union qui exclut la langue française, comme légale dans les documens publics, et de vouloir bien la rétablir sur un pied d'égalité avec la langue anglaise. La motion de M. Papineau passa à l'unanimité. Le clergé fut aussi réintégré dans sa franchise élective.

Nous n'avons pas reçu la file de nos journaux d'Europe assez vite pour pouvoir en faire des extraits pour le présent numéro; ceux que nous publions aujourd'hui et que nous avons tirés du *Courrier des Etats-Unis*, renferment des particularités qui, de prime-abord, pourraient paraître purement accidentelles, ou un caprice de la nature, mais qui, considérées avec attention, dans les circonstances actuelles, si elles ne présentent pas évidemment les marques d'un châtement exemplaire, renferment des coïncidences d'une nature vraiment extraordinaire. On sait que M. Villemain est ministre de l'instruction publique en France. On connaît aussi le projet qu'il avait formé d'en assurer le monopole à l'Université, avec quelle activité il y travaillait et avec quel acharnement il le faisait. On a vu comment l'épiscopat français en masse, au nom des pères de famille, au nom de la raison, au nom de la justice, au nom de la religion, avait supplié, représenté et protesté contre ce monopole et réclamé la liberté d'enseignement. Une conduite si généreuse, si ferme et si consciencieuse, bien loin de ralentir les coupables desseins du ministre de l'instruction publique (M. Villemain), ne font que l'animer davantage. Aucun obstacle ne paraît pouvoir l'arrêter. De plus,